

Le Prisme : Point de Contact
d'Orientation et
d'Accompagnement pour
usagers de drogue(s) en milieu
carcéral



Agréé par le SPF Justice – Service des Soins de Santé Prisons

Rapport annuel 2015

Chaussée d'Alseberg 208
1190 Forest
Tél. : 02 / 346.31.51
Fax : 02 / 344.49.64
pcoa@ambuforest.be

Table des matières

Introduction.....	3
Identification du service.....	4
A. Nom de l'institution et coordonnées	4
B. Direction de l'ASBL	4
C. Personnel en fonction	4
D. Formation continue	4
Chapitre 1 : Le travail institutionnel.....	5
A. Equipe en fonction	5
B. Instances de l'ASBL.....	5
C. Concertation avec le SPF Justice	6
D. Etude BELSPO.....	6
E. Mandats sectoriels	7
F. Journée anniversaire de L'Ambulatoire-Forest.....	8
Chapitre 2 : Le travail clinique.....	10
A. Référentiels théoriques	10
• Approche criminalistique	10
• Approche motivationnelle	10
• Approche systémique	11
• Approche contextuelle.....	11
B. Méthodologie de l'intervention.....	12
C. Travail du lien, travail avec les familles	15
D. Supervision d'équipe.....	16
Chapitre 3 : Le travail en réseau.....	17
A. Les Services du secteur spécialisé.....	17
B. Les Points de Contact de Wallonie et de Flandre.....	18

C. La magistrature.....	19
D. Inventaire des rencontres ayant eu lieu en 2015.....	19
Chapitre 4 : La situation du dispositif par établissement pénitentiaire.....	22
A. Etablissement pénitentiaire d’Ittre	22
B. Etablissement pénitentiaire de Saint-Gilles.....	23
C. Etablissement pénitentiaire de Forest-Berkendael	24
D. Vue d’ensemble du dispositif.....	26
Chapitre 5 : Le recueil des données	28
A. Nouvelles demandes.....	28
B. Etude des données par établissement	29
C. Profil des personnes rencontrées et usagères	29
• Données démographiques.....	30
• Données concernant la consommation	30
• Données concernant le service offert.....	31
Chapitre 6 : L’analyse du dispositif selon la méthode SWOT.....	37
A. Forces	37
B. Faiblesses	38
C. Opportunités	38
D. Menaces.....	38
Perspectives.....	41
Conclusion	42

Introduction

A l'heure de la quatrième année du dispositif, ce rapport annuel propose une analyse générale et spécifique de nos missions telles que définies dans le Cahier des Charges.

Tout d'abord, le premier chapitre posera les assises du travail institutionnel par une présentation de l'équipe en fonction et de l'implication sectorielle du dispositif.

Le second chapitre se focalisera sur le travail clinique spécifique à ce dispositif régional bruxellois, en présentant notre cadre théorique, méthodologique et de supervision. En outre, il développera plus en détail la politique d'inclusion des familles dans le processus d'orientation. Cette perspective, ayant fait ses preuves dans d'autres pays européens, a été intégrée graduellement dans notre pratique de travail. Ainsi en 2015, plusieurs rencontres de familles ont eu lieu à Saint-Gilles et à Ittre.

Le troisième chapitre proposera une présentation du travail en réseau. Il s'agira de situer le dispositif au sein des secteurs de la Justice, de l'Aide et des Soins.

Le quatrième chapitre précisera la situation du dispositif par établissement pénitentiaire. Les particularités de fonctionnement propres à chaque établissement seront mises en dialectique aux adaptations constantes de notre cadre de travail, permettant ainsi un travail efficient.

Le cinquième chapitre fournira un recueil des données illustrant nos missions telles que définies au Cahier des Charges. Ces données seront complétées par des analyses jugées pertinentes par notre équipe. Plus précisément, des analyses des données globales et spécifiques à chaque établissement seront proposées. Ensuite, il sera porté un intérêt à l'étude du profil des personnes rencontrées, usagères de produits, à partir de différentes variables.

Dans la continuité de cette approche critique, le sixième chapitre proposera une analyse du dispositif selon la méthode SWOT. En ce sens, les forces, faiblesses, opportunités et menaces du dispositif y seront discutées.

Enfin, le dernier chapitre présentera les perspectives d'action et d'implication du dispositif bruxellois et ce, dans un contexte de fragilité des Points de Contact. En effet, fin d'année, l'absence de perspective de pérennisation des Points de Contact s'inscrit comme une réalité avec laquelle il va falloir conjuguer en 2016.

Identification du service

A. Nom de l'institution et coordonnées

L' Ambulatoire-Forest
Chaussée d'Alseberg 208
1190 Forest
Tél. : 02/648.50.18
Fax : 02/345.40.94
Courriel : info@ambuforest.be
Site : www.ambuforest.be

B. Direction de l'ASBL

Madame Virginie Laval – Directrice – Tél : 02/648.50.18

C. Personnel en fonction

ANEJOU I Hanane	Criminologue
LAVAL Virginie	Directrice de l'ASBL
RICOUR Ariane	Secrétaire
SBRUGNERA William	Psychologue
TIHON Agnès	Assistante sociale, Attachée de Projet

D. Formation continue

ANEJOU I Hanane	Certificat universitaire en criminalistique et expertise judiciaire
LAVAL Virginie	Formation universitaire en Réalités institutionnelles
TIHON Agnès	Clinique Contextuelle au SSM Le Méridien

Chapitre 1 : Le travail institutionnel

A. Equipe en fonction

L'équipe est restée stable toute l'année. Cependant, l'absence de perspective de renouvellement des Points de Contact est devenue réalité en fin d'année. Vu les conséquences qui en découlent au niveau précarité des emplois, Monsieur Sbrugnera a rejoint une autre équipe. Madame Anejoui, quant à elle, a été écartée du travail en décembre en raison d'un heureux événement.

Ces départs successifs ont nécessité de reconstituer rapidement les deux tiers de l'équipe ! Pour pallier cette situation, d'une part, Madame Anejoui a accepté un poste adapté en s'attendant au suivi de toutes les démarches administratives relatives à l'orientation des détenus. D'autre part, et grâce à l'adossement du Prisme à l'ASBL L'Ambulatoire-Forest, des solutions en interne ont été déployées. De plus, une stagiaire assistante en psychologie, formée depuis septembre par notre équipe, a été mise à contribution. Ces deux éléments, certes insuffisants, ont néanmoins permis de répondre à toutes les demandes des détenus dans un délai raisonnable.

B. Instances de l'ASBL

Le dispositif du Prisme a la particularité d'être attaché à une ASBL. En effet, lors de la soumission du projet, en 2011, c'est l'ASBL L'Ambulatoire-Forest qui a répondu et obtenu le marché public pour une durée de cinq ans.

L'Ambulatoire-Forest a été créé en 1995 et a toujours eu la mission d'assurer le suivi de patients incarcérés souhaitant traiter leur problématique de dépendances. Il s'agit d'une ASBL gérée sous la tutelle des Mutualités Socialistes (le Président et un Administrateur) et des Mutualités Chrétiennes (un Administrateur-délégué et un Administrateur).

Cette ASBL présente l'avantage d'être en contact privilégié avec des acteurs mutuellistes connus. Il est ainsi possible d'opérer un échange de savoirs quant à la réalité de terrain de l'équipe du Prisme, d'une part, et une vue plus globale des soins alloués aux patients dépendants en Belgique, d'autre part. Cela nous permet également de mieux connaître et suivre les politiques en matière de soins.

C. Concertation avec le SPF Justice

Madame Laval assure la communication avec Monsieur Glibert, Coordinateur Politique Drogue pour la partie francophone du pays, en charge du contrôle et de la surveillance du marché public. L'expertise de ce dernier, ses conseils et les « guidelines » ainsi transmis, aide l'équipe du Prisme à travailler conformément au marché public et dans l'esprit du SPF.

Néanmoins, depuis que les coordinateurs en charge de la politique drogue sont affectés à de nouvelles missions et à des responsabilités professionnelles importantes, leur disponibilité est réduite pour la fonction de coordination. Nous en subissons les conséquences directes, car cette fonction est indispensable aux relations entre les prisons et les différents « Points de Contact ». Peut-être serait-ce là une occasion pour les dispositifs de se voir déléguer certaines tâches inhérentes à la mission de Coordination de la Politique Drogue en Milieu Carcéral ?

De plus, les Groupes de Pilotage Locaux Drogues n'ont plus lieu dans les prisons bruxelloises et à Ittre. Ce constat est difficile pour les différents intervenants de terrain mais également pour les services internes à la prison. Les informations transmises par le Coordinateur Politique Drogue étaient très utiles pour la fluidité du travail mené en prison.

D. Etude BELSPO

Les Points de Contact ont fait l'objet d'une étude, Prosper-INCC, menée conjointement par l'Université de Gand et l'organisme des politiques scientifiques fédérales Belspo. Afin d'apprécier la plus-value des Points de Contact mis en place dans les trois régions du pays, toutes les équipes ont été invitées à contribuer à la réflexion sur le dispositif et à s'impliquer dans la récolte des données.

De façon concrète, il nous a été demandé de solliciter la participation des détenus à la recherche et de rendre compte de toutes les démarches entreprises en vue de l'orientation d'un certain nombre de personnes et ce, après avoir obtenu le consentement des personnes incarcérées. Il s'agissait également de lister et de transmettre tous les contacts menés au sein des prisons, avec les services externes ou en équipe. Enfin, nous devons communiquer les formations et supervisions effectuées par les membres de l'équipe.

Ne s'inscrivant pas dans notre cadre habituel de travail, cette mission a amené une surcharge administrative considérable et s'est révélée ardue. En effet, notre mission fondatrice est, avant

tout, une mission d'aide. Or, solliciter la participation des détenus via leur consentement nous met, de façon contradictoire, en position de « demandeur ».

Par ailleurs, le consentement des prévenus/détenus a été difficile à obtenir – et à demander – dans la plupart des cas. En effet, le contexte et l'environnement particulier de la détention n'est pas propice à l'établissement de relations de confiance. Les détenus, entre eux mais également avec les services internes et parfois externes à la prison, se montrent très prudents quant aux informations transmises. Pour les professionnels, il est primordial de permettre des échanges dans un cadre sécurisant. Dans cette perspective, l'obtention des consentements est une activité qui aurait pu mettre à mal la confiance des détenus à l'égard de notre service. Le Prisme a donc dû jongler entre la reconnaissance de la pertinence de la recherche et le maintien des règles de base du travail en prison.

E. Mandats sectoriels

FEDITO : la Fédération bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes est investie par Madame Laval. Celle-ci se rend à l'AG, au CA et également aux réunions stratégiques. Depuis l'arrivée de Monsieur Sébastien Alexandre à la Coordination de la Fedito, de véritables rapprochements se sont opérés avec le secteur « toxicomanies » en prison.

La participation du Prisme à cette Fédération permet d'avoir un aperçu des changements politiques à Bruxelles et relatifs au transfert de compétences. Fin 2014, la Fédération a créé une « Concertation Assuétudes pour les Prisons de Bruxelles » (CAPB) composée de Services Actifs en matière de Toxicomanies et de membres invités. Ses champs d'action relèvent de la santé, la prévention, l'hébergement, la réduction des risques, l'orientation, l'information, etc.

En 2015, les travaux de la Concertation ont porté sur différents sujets : les Groupes de Pilotage Locaux Drogues (GPLD), la politique : tenue des réunions, travaux en cours, perspective. L'équipe du Prisme a participé aux travaux de cette concertation, y faisant état de sa pratique et rapportant les besoins relevés en matière d'orientation et de soins.

FEIAT : cette Fédération rassemble des responsables institutionnels de Services Actifs en matière de Toxicomanies autour de toutes les questions en lien avec l'organisation des ASBL. Suite à l'actualité relative au transfert de compétences, les réunions FEIAT se déroulent au

sein de la Fedito. Cette organisation a le mérite de regrouper les réunions et d'éviter, ainsi, une perte de temps considérable pour toutes les directions présentes.

FIDEX : participation de Madame Laval et Madame Tihon aux réunions du CA et de l'AG de la Fédération bruxelloise des Institutions s'adressant aux Détenus et Ex-détenus. Ces réunions offrent l'opportunité de rencontrer d'autres services ayant une pratique de travail en prison, d'évoquer les préoccupations, ainsi que les difficultés de « terrain » et d'agir en concertation auprès des personnes et autorités compétentes.

CAAP : la Coordination des Associations Actives en Prison, dont nous sommes membres, rassemble plus d'une quarantaine de services externes des communautés et régions se rendant en prison.

F. Journée anniversaire de L'Ambulatoire-Forest

Cette année a été marquée par un évènement important pour notre institution : celui de nos 20 ans ! A l'occasion de ce dernier, nous avons organisé un colloque intitulé « le détenu, ce patient non-désiré ». Ainsi formulé, ce titre met en évidence une opposition criante entre deux réalités nécessaires et complémentaires : le monde judiciaire et celui des soins ou encore, le justiciable et l'individu en souffrance. Cette dualité s'illustre particulièrement autour de la question de la demande. En effet, pour le détenu formulant une demande de soins, la sphère judiciaire l'inscrit davantage dans une posture d'obligation, alors que le secteur des soins considérera cette demande comme vecteur du processus de conscientisation et donc, de réinsertion. Néanmoins, à partir de l'injonction de soins, l'intervenant « santé » peut construire une intervention thérapeutique et arriver à une réelle collaboration.

Le Point de Contact s'inscrit justement dans cette philosophie d'accompagnement. Il fait le lien entre le monde judiciaire et celui des soins en ayant pour préoccupation première l'individu et sa réinsertion. Nous avons voulu profiter de cet évènement pour sensibiliser les services francophones « frileux » à cette réalité de l'injonction de soins comme faisant partie intégrante d'une demande de prise en charge.

L'équipe, dans sa pratique, constate qu'il est toujours difficile de concilier les conditions de la justice avec les attentes des soins. Comment faire correspondre les libertés institutionnelles avec le fonctionnement de notre société de plus en plus répressive? Quelle réflexion se cache

derrière l'injonction de soins ? L'injonction peut-elle être un levier thérapeutique ? Comment effectuer un travail tripartite (justice, soins, patient) efficace et « confortable » pour tous ?

Lors de cette journée anniversaire, plusieurs experts et acteurs de terrain ont approfondi ce sujet sous divers angles. Le Prisme a saisi cette occasion pour présenter le travail motivationnel, le travail avec les familles et pour inviter le Point de Contact néerlandophone (CAP), afin de faire connaître au secteur francophone les pratiques menées au nord du pays. En effet, en Flandre, les prises en charge des personnes sous injonction existent et sont envisageables par toutes les structures de soin (résidentiel, ambulatoire...), ce qui est loin d'être le cas en région bruxelloise.

Les diverses présentations ont ainsi amené un questionnement sur les représentations propres à chacun et ont fait apparaître la nécessité de déconstruire les idées préconçues, de part et d'autre.

La concertation est plus que jamais indispensable, autour et avec le justiciable. Elle doit pouvoir rendre possible l'échange autour des attentes de chacun afin de mettre en place un dispositif où le maître mot serait la collaboration. A ce titre, Le Prisme apparaît comme un acteur privilégié permettant de faire les liens indispensables et les relais entre la sphère judiciaire et le secteur soin.

Chapitre 2 : Le travail clinique

A. Référentiels théoriques

Bien loin d'une simple équation offre/demande, l'orientation à la prise en charge d'une consommation de psychotropes s'avère un travail difficile qui nécessite rigueur et précautions. En effet, la situation du détenu - familiale, judiciaire, sociale, psychologique, médicale, etc. - et ses motivations sont autant de facteurs à prendre minutieusement en considération afin de s'assurer que l'orientation proposée sera celle qui aura les plus fortes probabilités de succès, à terme. Les différentes formations et les approches pluridisciplinaires de l'équipe sont mises à profit, de manière complémentaire, pour optimiser l'accompagnement à l'orientation. La section suivante offre une présentation succincte de ces approches.

- **Approche criminalistique**

L'approche criminalistique est un champ interdisciplinaire qui étudie le phénomène criminel et qui fait appel à de nombreuses disciplines allant de la psychologie au droit, en passant par la sociologie (en particulier le domaine de la sociologie de la déviance). Elle invite à une réflexion exigeante sur le parcours délinquant, reconsidérant ainsi, les évidences toujours prêtes à resurgir dans un monde où la focalisation sur le crime et la délinquance tend à éluder les questions de justice et d'inégalités sociales. Il s'agit d'aborder avec les personnes incarcérées les bonnes raisons de sortir de ce parcours de déviance pour découvrir d'autres sources de satisfaction telles qu'un travail ou une formation et favorisant, de cette manière, l'insertion ou la réinsertion. Nous nous intéressons davantage à ce qui les amène à quitter la voie de la délinquance et qui leur permet de s'inscrire dans une démarche de « désistance » et ce, sans oublier l'inclusion du réseau familial, pierre angulaire de la réinsertion.

- **Approche motivationnelle**

L'approche motivationnelle est indissociable de l'engagement thérapeutique d'un demandeur de soins et tient une place centrale dans le domaine des assuétudes. Contraintes judiciaires, état psychologique, situation familiale, sociale... l'ensemble de ces facteurs affectent grandement la quantité mais aussi la « qualité » de la motivation du détenu. Nous proposons de faire l'état des lieux de ces variables, de les considérer pour favoriser l'émergence d'une

motivation « intrinsèque » (facteur déterminant du succès thérapeutique) par le biais, notamment, des méthodes d'entretien motivationnel.¹

- **Approche systémique**

L'approche systémique aborde les difficultés d'un individu tout en tenant compte des relations qu'il entretient avec son milieu de vie, ainsi que du contexte dans lequel il évolue : famille, institution, services sociaux, ensemble famille-institution,...

Au fil des années et de notre expérience, nos observations nous ont amenés à la conclusion que l'accompagnement à la réinsertion nécessite qu'elle se fasse dans une perspective globale de l'individu. Notre travail clinique nous confronte toujours à la question de la place. D'une part, il y a bien sûr la place de chacun dans la société - à laquelle le justiciable est directement confronté à sa sortie de prison. D'autre part, il y a la place au sein de son ou ses système(s) d'appartenance. Il est dès lors nécessaire de l(es) aborder, afin de mieux l(es) impliquer dans la vie du justiciable.

- **Approche contextuelle**

L'apport principal de cette approche fondée par Monsieur B. Nagy est le développement de la dimension de l'éthique relationnelle. Elle questionne la justice et l'équité au cœur des relations les plus intimes (famille, couple, fratrie) et la responsabilité des individus face au patrimoine du passé et aux générations futures. Ces fondements ont l'avantage d'être universels et concernent chaque être humain, indépendamment de sa culture, de son système d'appartenance, etc.

Le contexte inclut l'ensemble des individus qui se trouvent dans un rapport d'attentes et d'obligations les uns vis-à-vis des autres. Cela concerne aussi bien les relations actuelles d'une personne que celles de son passé ou de son avenir. Dans cette optique-là, on va tenir compte de la dimension des faits, de la psychologie individuelle, des interactions et de l'éthique relationnelle (la justice dans les liens) pour amorcer un dialogue contextuel. Cette

¹ Miller, W., & Rollnick, S., (2013). *Motivational Interviewing*, 3rd edition: Helping people change. The Guilford press.

Markland, D., Ryan, R. M., Tobin, V. J., & Rollnick, S. (2005). Motivational interviewing and self-determination theory. *Journal of Social and Clinical Psychology*, 24, 811-831.

² Minuchin, S., (1998). *Familles et la thérapie familiale*. Eres.

D'Amore, S., & Haxhe*, S., (2009). Liens, ruptures et parcours possibles de réconciliation entre recherche et clinique avec la famille selon une approche systémique. *Thérapie Familiale*, 30, 195-210.

approche contextuelle se concrétise par des « dialogues familiaux » au sein des prisons, dans la perspective du retour dans le lieu de vie, au-delà de la détention.³

B. Méthodologie de l'intervention

• Le travail en duo d'intervenants

Le cadre clinique du Prisme prévoit la première rencontre en duo d'intervenants. Ce premier accueil de la personne est envisagé comme un échange, une discussion ouverte - à trois - autour de la situation. Ce dispositif est d'autant plus important que les personnes incarcérées présentent une grande précarité relationnelle, affective, sociale, etc.

Ce travail en co-intervention vise les plus-values suivantes :

- Le bénéficiaire et l'intervenant sont mobilisés dans une relation tripartite qui, dénuée du caractère duel, favorise leur participation active et une certaine prise de distance - jugée bénéfique vu notre mission d'orientation. La présence de ce tiers représente une réelle richesse pour nos interventions.⁴

- La pluridisciplinarité des intervenants permet une analyse fine et globale de la demande. En effet, la complémentarité des approches constitue une réelle richesse dans la rencontre de ces personnes au parcours difficile et présentant souvent une grande souffrance psychique.

- Elle permet d'apporter plus d'efficacité dans l'analyse de la demande en vue d'une bonne orientation.

• Le référent

Un des deux membres de l'équipe présents lors de la première rencontre est, ensuite, désigné comme référent pour l'accompagnement qui s'engage ; cela facilite la centralisation des démarches et prises de contact avec les services pour l'orientation.

³ Michard, P., (2005) : « La thérapie contextuelle de Boszormenyi-Nagy », De Boeck.

⁴ Voizot, B., (2005) : « Le tiers indispensable au travail psychanalytique en face à face ». Presse Universitaire de France.

Green, A., (2002), La tiercéité, in Idées directrices pour une psychanalyse contemporaine : méconnaissance et reconnaissance de l'inconscient, Paris, PUF.

- **Durée de l'intervention**

En moyenne, l'accompagnement à l'orientation d'une personne nécessite deux à trois entretiens. Néanmoins, des éléments tels que les temps d'attente pour la prise en charge par le service retenu, la complexité de la demande, l'incertitude quant à la condamnation des prévenus, la santé mentale de certains détenus nécessitent parfois de prolonger notre intervention.

En outre, lorsque Le Prisme intervient sur le plan familial, la durée de l'intervention s'inscrit dans un moyen terme. En effet, il s'agit de mettre à profit la relation thérapeutique construite au fil des quelques rencontres. Ce type d'intervention familial fait l'objet, dans un second temps, d'un accompagnement vers un service relais extra-muros, le plus adéquat à la demande et géographiquement accessible aux usagers.

- **Les entretiens de passation**

Lorsque la situation le requiert, nous sommes présents lors de la rencontre de relais avec le service retenu pour la prise en charge à long terme. La mise en place du relais constitue une priorité du travail clinique du Prisme. Le sens, la forme et le contenu de la transmission sont systématiquement construits avec les détenus. Ceux-ci expriment régulièrement l'intérêt pour cette pratique. Cette pratique d'intervention présente des intérêts majeurs et a des répercussions positives, aussi bien en intra-muros qu'à l'extérieur.

Les plus-values de cette intervention s'inscrivent sur plusieurs axes :

- Au niveau clinique :

Les informations nécessaires à la prise en charge ainsi que notre analyse de la situation sont communiquées « en direct ». Celles-ci pourront servir de support dans le cours de la prise en charge. Le secret professionnel est respecté. Le détenu est « au clair » tant sur son propre projet que sur les missions du service retenu pour sa prise en charge. La rencontre permet de faire état de l'évolution de la situation depuis l'introduction de la demande jusqu'à la concrétisation de l'orientation.

Le détenu est invité à présenter lui-même sa demande tout au long du processus, également en présence de tiers. C'est en responsabilisant la personne qu'elle pourra reprendre une certaine légitimité. La visée est qu'il compte sur ses propres ressources et compétences pour signifier ses attentes quant au type d'accompagnement.

Le « capital confiance » constitué au cours des rencontres avec Le Prisme est transmis de par cette présence effective. En prenant part à l'intégralité d'une intervention psychosociale - analyse de la demande, accompagnement en vue de l'orientation, passation – Le Prisme permet une continuité des interventions en matière de trajectoire de soins. Ceci apparaît hautement bénéfique pour ces personnes fréquemment en rupture de liens. Plusieurs services ont saisi le sens de cette pratique « tripartite » et capitalisent le contenu de cet entretien de relais pour leur prise en charge.

➤ Pour les établissements pénitentiaires

Ces entretiens permettent de limiter le nombre de déplacements (des détenus et services) lors de l'orientation d'une personne incarcérée vers un service externe. La clôture de l'intervention du Prisme et l'initialisation de la prise en charge se font lors d'un seul entretien.

➤ Pour les services externes se rendant dans les établissements pénitentiaires

Ils permettent de valider « en direct » l'adéquation entre la demande de l'intéressé et l'offre de service. La prise en charge est directement effective après la rencontre.

Si les modalités à mettre en place pour ces rencontres présentent quelques difficultés concrètes telles l'agencement des agendas, la disponibilité des locaux, etc., nous restons convaincus de l'intérêt pour tout un chacun de clarifier les attentes de la personne et l'offre de service lors d'une rencontre tripartite.

• **Nouvelle demande après l'orientation**

Certains détenus refont appel au Prisme après l'orientation. Il s'agit pour certains d'une demande différente de la première ; pour d'autres, d'une insatisfaction quant à l'orientation qui leur a été proposée ; d'autres encore nous recontactent à une occasion particulière (transfert, réincarcération, période de réflexion, etc.).

L'objectif du dispositif d'assurer une continuité des soins prend ici aussi tout son sens : Le Prisme sert alors de tiers, de point central, de mémoire des interventions.

Une nouvelle rencontre sera l'occasion de repartir de l'orientation mise en place, de re-questionner des éléments tels que la demande de départ, le déroulement de

l'accompagnement, l'insatisfaction éventuelle de la personne, etc. Nous tenterons le dialogue avec elle dans le cadre de l'accompagnement en cours, plutôt que rechercher d'emblée un autre service.

C. Travail du lien, travail avec les familles

Dans la continuité de ce qui a été amorcé au cours de ces quatre années, le travail du lien avec les familles s'est concrétisé cette année. Une phase expérimentale de ce projet a été mise en place avec l'équipe psychosociale de L'Ambulatoire-Forest afin de dégager des complémentarités d'intervention dans la perspective d'ouverture aux familles. Des rencontres en vue de ces nouvelles pratiques ont eu lieu avec quelques membres de l'équipe réinsertion de L'Ambulatoire-Forest. Quant aux modalités concrètes, des autorisations d'accès pour les familles ont été à chaque fois négociées avec les Directions d'Ittre et de Saint-Gilles. Les équipes SPS de ces deux établissements ont été rencontrées afin d'explicitier cette optique de travail familial.

Le travail d'orientation mené par Le Prisme tient compte de divers paramètres parmi lesquels le contexte relationnel de chaque personne. Il repose également sur la conviction que le maintien et le renforcement des liens existants favorisent la réinsertion des détenus. Nous considérons que ce qui fait soin est avant tout la qualité des liens que le détenu aura la possibilité d'entretenir avec ses proches pendant la détention. Dès lors, l'implication des familles, qu'elles soient physiquement présentes ou non, est un axe majeur de l'accompagnement à l'orientation mis en place par Le Prisme.

L'emphase mise sur la qualité des liens s'explique également par le fait que la détention amplifie l'isolement, restreint la possibilité de faire appel aux ressources familiales et met les personnes « hors liens »... ce qui a des conséquences souvent dramatiques, particulièrement lors de la libération.

De notre point de vue, le temps de détention pourrait être mis à profit pour maintenir voire restaurer, avec l'entourage, les liens abîmés par la consommation, les délits et la détention. Lorsque le professionnel accorde sa considération aux familles concernées par la situation, il apparaît de plus en plus évident que la plupart de ces personnes ont encore des liens présents et mobilisables, qui perdureront au-delà du temps d'incarcération et qui méritent d'être davantage pris en considération. C'est pourquoi, tout au long de l'accompagnement à

l'orientation, Le Prisme accorde une priorité aux liens existants et ressources familiales encore à disposition des personnes et ce, afin de les mobiliser. De nombreuses études attestent du bien-être lié à la qualité des relations sociales. Quand celles-ci font défaut ou sont inexistantes, l'univers d'appartenance devient les intervenants du monde psychosocial.

A cet effet, nous avons mis en place des rencontres familiales en vue d'établir voire de rétablir un dialogue avec l'entourage, lorsqu'il paraît utile en vue de la réinsertion et qu'il est souhaité par le détenu et un ou des membres de sa famille. Le Prisme propose alors une rencontre familiale et intervient directement, sans relayer vers un autre service ou à un autre intervenant, dans un autre temps. Ces rencontres familiales ont lieu en sus de l'orientation individuelle proposée à la personne vers un autre service. Les prises en charge sur les plans individuel et familial seront différentes mais complémentaires.

Le travail avec les familles constitue une des pierres angulaires de notre philosophie. En effet, la présence, le soutien et l'implication des familles nous paraissent être une ressource primordiale tant pour notre mission d'orientation que pour la réinsertion du détenu dans son système familial et plus largement, au sein de la société.

D. Supervision d'équipe

Un nouveau cycle de supervision a débuté à Synergies asbl, avec Madame Sophie De Tournay, licenciée en communication sociale et diplômée en gestion des entreprises.

Cette supervision s'est centrée sur le travail clinique et le questionnement que ce travail pose aux différents niveaux de fonction : équipe « de terrain » et Direction. Plusieurs séances ont été également consacrées à la place du dispositif dans le secteur spécialisé bruxellois.

Chapitre 3 : Le travail en réseau

A. Les Services du secteur spécialisé

- **Services francophones**

Depuis 2012, des liens ont été établis et des modalités de collaboration mises en place, en priorité avec les services dont les missions sont les plus proches de celles du Prisme.

Des pratiques coordonnées fonctionnent avec bon nombre de ces services, depuis la simple communication par mail jusqu'à l'organisation d'une passation en présence du détenu (cf. pt méthodologie).

Depuis que la Fédération (Fédito) a créé différentes commissions, nous participons régulièrement aux travaux de la Concertation Assuétudes Prison de Bruxelles. Les priorités de cette commission portent sur la situation des usagers de produits incarcérés en vue d'améliorer les perspectives de soins.

Une matinée intitulée « Drug Courts » a été organisée afin de présenter "Les tribunaux de traitement de la toxicomanie » et plus particulièrement, une expérience portugaise et l'autre gantoise.

En Belgique, la chambre de traitement de l'usage de drogues, projet-pilote, a été mise en place au sein du Tribunal de première instance de Gand, depuis 2008. Cette chambre se concentre sur les personnes qui ont commis des délits en raison de leur usage de drogue (à l'exclusion de la criminalité organisée liée à l'usage des stupéfiants), afin de les orienter vers un traitement (détails cf. Rapport trimestriel octobre-décembre 2015).

- **Services néerlandophones**

Notons une réelle ouverture à l'accueil des justiciables en région flamande et ce, quelle que soit leur situation. En effet, de nombreux centres en Flandre acceptent tous types de détenus, indépendamment de leur situation judiciaire, ce qui est loin d'être le cas en région Wallonne. Les listes d'attentes sont aussi moindres en Flandre.

Cette année confirme le renforcement de nos collaborations avec le Centrum voor Algemeen Welzijn (CAW) de Bruxelles, actif dans l'accompagnement des détenus néerlandophones.

La plupart du temps, les demandes néerlandophones sont motivées par la recherche d'un centre résidentiel. Toutefois, l'orientation que nous proposons ne sera pas nécessairement du domaine du résidentiel.

Des limites sont toutefois à rapporter en région Flamande.

Lorsque le détenu consomme exclusivement de l'alcool, il n'est pas admissible dans les centres résidentiels en dehors du réseau psychiatrique. Or, ce réseau est parfois réticent à prendre en charge un justiciable.

B. Les Points de Contact de Wallonie et de Flandre

- **Step by Step**

Une rencontre entre nos équipes a été l'occasion d'aborder les points suivants :

- Une visualisation de l'implantation du dispositif prison par prison.
- Un questionnement sur l'implantation dans les nouveaux établissements.
- Le partage de situations cliniques pour des dispositifs aux mêmes missions mais aux réalités de terrain différentes.
- Le partage de constats issus des pratiques respectives.
- La présentation du document « Trajet de soins » conçu par l'équipe Step.

Cette année, nous partageons nos craintes de voir disparaître les Points de Contact. Ces préoccupations ont été relayées auprès des directions respectives, de Mr Glibert et du Ministre de la Justice.

- **CAP**

Les échanges avec le CAP, en Flandre, se poursuivent pour faciliter les prises en charges qui impliquent un travail transrégional. Ainsi, nous orientons régulièrement vers les centres néerlandophones aux multiples offres.

La présence des Points de Contact dans l'ensemble des établissements pénitentiaires nous paraît indispensable en tant que représentant, « antenne » du secteur spécialisé en milieu carcéral.

C. La magistrature

La formation d'un membre de notre équipe en « Criminalistique et expertise judiciaire » a permis une ouverture bienvenue à plusieurs acteurs du monde judiciaire : avocat, magistrature, police. Ces rencontres sont propices à des échanges plurisectoriels dans l'intérêt de nos bénéficiaires.

Outre l'attention particulière que nous pouvons apporter à chaque personne incarcérée, il nous paraît indispensable - vu notre rôle d'interface entre la Justice et le Soins - de sensibiliser les acteurs du secteur judiciaire à la réalité de l'accès aux soins en matière d'assuétudes. Cela permet d'élargir les perspectives d'orientation et de les rendre plus adaptées aux contextes particuliers de ce type de prise en charge. Il s'agit là d'une véritable confrontation de logiques différentes...

Cette année, nous avons notamment rencontré une équipe qui accompagne des jeunes de 18-25 ans sous mandat judiciaire. Ensuite, nous avons été reçus par une Juge d'Instruction, sensibilisée par l'aspect soins des usagers de produits ayant commis des délits. Par ailleurs, elle s'est engagée à transmettre l'information quant à notre offre auprès des personnes usagères de produits, rencontrées dans sa pratique.

D. Inventaire des rencontres ayant eu lieu en 2015

- **Représentation extérieure et participation à différents colloques**

10/02/2015	Pratiques cliniques avec les Justiciables
24/02/2015	Echange sur les pratiques de réinsertion des détenus en Belgique et en Algérie, avec les membres d'une délégation algérienne
21/04/2015	Pratiques cliniques avec les Justiciables
29/04/2015	Présentation de 3 projets d'accueil et soins bas-seuil. Asbl Modus Vivendi
30/04/2015	Colloque des 20 ans d'Alter ego
08/05/2015	Fête des communautés à la prison de Saint-Gilles
21/05/2015	Rencontre avec Mr Cornelis pour l'article « médication et détention », paru le 18 juin dans le journal « en Marche »
28/05/2015	Rencontre avec l'équipe de l'Asbl la « Trace »
09/06/2015	Rencontre avec l'équipe « Dispositif Relais »
15/06/2015	Rencontre des « Cours pour toxicomanes » de Gand

16/06/2015	Interview de l'équipe par Benjamin Mine, en charge d'une étude (Belspo) concernant les dispositifs « Point de Contact »
30/06/2015	Rencontre annuelle avec le SPS de Saint-Gilles et présentation de l'axe de travail « famille et détention » mis en place par « Le Prisme »
03/07/2015	Visite de la prison de Ruiselede
17/07/2015	Rencontre de Mme A. Gruwez, Juge d'Instruction de Bruxelles
25/08/2015	Rencontre avec Monsieur Thernest du service psychosocial (SPS) de la prison de Berkendael
08/09/2015	Réunion concernant le projet de la 8ème gauche
08/09/2015	Rencontre de l'équipe « Step by Step »
22/09/2015	Rencontre avec Madame Pollet, Directrice de la prison de Forest
24/09/2015	Colloque 30 ans du G.A.T. « Consommation modérée ou abstinence totale ? Comment adapter nos prises en charge à la coexistence de ces propositions de soins ? »
13/10/2015	Groupe Pilotage Local Drogues à la prison de Forest
13/11/2015	Journées Nationales des Prisons, débat sur la santé en prison (organisé par « Médecins du Monde »)
23/10/2015	Journée Fedito « Drug Courts »
19/11/2015	Journées Nationales des Prisons, ateliers relatifs au domaine de la santé en milieu carcéral (St-Louis) : ateliers « Santé en prison » et « Plan de détention »
26/11/2015	Journée anniversaire des 20 ans de L'Ambulatoire-Forest (conférences, ateliers) : « Le détenu, ce patient non-désiré »

- **Étude Prosper**

23/07/2015	Interview des membres de l'équipe pour la recherche Prosper-INCC
25/08/2015	Rencontre KCE afin de connaître la démarche scientifique de l'étude Prosper
01/12/2015	Rencontre des chercheurs de l'étude « Prosper » de Gand

- **Réunions « famille et détention » en concertation avec l'équipe réinsertion de L'Ambulatoire-Forest**

- 10/03/2015
- 21/04/2015
- 28/07/2015

- **Réunions mensuelles puis hebdomadaires d'organisation des 20 ans de L'Ambulatoire-Forest**
- De juillet à novembre 2015
- **Rencontres « Apéroréseau » organisées par la Fedito**

17/03/2015	Organisation et présentation de « L'Ambulatoire-Forest » et du dispositif « Le Prisme »
15/09/2015	Rencontre de l'équipe « Infor-Drogues »
20/10/2015	Apéroréseau à « L'Orée »
17/11/2015	Apéroréseau au « CATS »

- **Midis de la Fidex**

03/02/2015	Présentation de la DGD
27/10/2015	« La 6ème réforme de l'état » à la FAMD

- **Les Fédérations**

- **Fidex** : réunions mensuelles du CA + AG, « Midis Fidex ».
- **Fedito** : réunions mensuelles du CA + AG annuelle et participation aux travaux du Groupe Stratégique et du Groupe Soins.
- **Feiat** : réunions trimestrielles.
- **CAPB** : (Concertation Assuétudes Prisons Bruxelloises). Réunions bimestrielles.
- **CAAP** : participation à l'AG annuelle.

- **Instances de l'ASBL**

11/06/2015	Présentation du rapport d'activité 2014 de Prisme à l'AG annuelle de l'institution
------------	--

Chapitre 4 : La situation du dispositif par établissement pénitentiaire

A. Etablissement pénitentiaire d'Ittre

L'activité du Prisme dans l'établissement a été soutenue et les demandes nous sont parvenues régulièrement toute l'année.

Le GPLD (Groupe de Pilotage Local Drogues) ne s'est pas réuni cette année, néanmoins nous pouvons compter sur la disponibilité et l'engagement de la Direction pour favoriser notre travail. Signalons ainsi l'ouverture de la Direction et du SPS au travail familial proposé par Le Prisme. La Direction a organisé mi-mars une rencontre de présentation du projet avec le SPS et a facilité la mise en place des rencontres de familles à la prison ; nos demandes d'autorisation d'accès de familles ont été toutes acceptées. Cinq familles de détenus ont été concernées par les rencontres. Leur retour positif vient conforter le bien-fondé de ces rencontres en détention.

Nous observons un nombre élevé d'injonctions pour des accompagnements psychologiques intra-muros, condition *sine qua non* à l'obtention de PS ou de congés. Or, nous sommes témoins du manque de disponibilités des services spécialisés et généralistes. Leurs listes d'attente vont parfois jusqu'à un an avant la prise en charge, ce qui génère beaucoup d'insatisfaction... ! Pour répondre à cette exigence d'injonction, la plupart des détenus font des démarches pour obtenir une prise en charge extra-muros ou attestent déjà d'un accompagnement dans ces services. Ces perspectives d'accompagnement extra-muros sont néanmoins rarement prises en compte... les détenus sont alors contraints d'attendre une offre de service inexistante... ce qui retarde les délais à tous niveaux !

L'interpellation du SPS était une première action de sensibilisation, prochainement nous nous associerons à d'autres services concernés par ces questions en vue de contacter les Directions de la prison, dans l'intérêt de tout un chacun.

Le SPS fait régulièrement appel à nous, les relations sont bonnes et nos avis entendus. Certaines notifications ou propositions d'orientation ont été suivies par le SPS, notamment pour des permissions de sortie ou congés pénitentiaires. Cependant, nous déplorons que l'offre des services externes soit totalement insuffisante par rapport aux très nombreuses demandes. Ce constat est d'autant plus alarmant dans cet établissement, en raison du fait que les peines sont de longue durée et pourraient être mises à profit.

B. Etablissement pénitentiaire de Saint-Gilles

Notre activité dans l'établissement est constante et efficace : pas de temps d'attente, puisque nous allons vers les détenus au cellulaire et bonne visibilité de par notre présence régulière dans les ailes. Les contacts avec les agents pénitentiaires favorisent une meilleure compréhension de notre travail en tant que service externe. Ces contacts « de proximité » sont, de notre point de vue, la base d'une reconnaissance mutuelle entre travailleurs intra- et extra-muros, au bénéfice de la personne incarcérée. Les agents pénitentiaires en contact au quotidien avec les détenus pourraient davantage nous relayer des détenus usagers de produits.

Cette liberté de déplacement dans les ailes a néanmoins sa contrepartie : nous sommes tenus d'attendre la disponibilité d'un local, de devoir libérer le local qui nous a été accordé en cas de nécessité, d'attendre la fin des mouvements « préau », ... Une meilleure installation, comme c'est le cas pour certains autres services externes, nous permettrait de concentrer davantage l'activité et de réaliser directement les nombreux contacts et démarches nécessités par chaque orientation. Pour rappel, nous ne disposons d'aucun bureau, d'aucun outil de communication, d'aucune installation... et transportons tout notre matériel à chaque déplacement dans l'établissement.

Le GPLD ne s'est pas réuni en 2015 mais, une rencontre a été organisée avec le SPS et le Direction. Elle a été l'occasion de présenter le travail avec les détenus néerlandophones et l'axe de travail avec les familles, afin de solliciter leur intérêt pour cette pratique. Depuis lors, ils relaient plus aisément nos demandes de rencontres familiales vers les Directions, lorsqu'ils en voient la pertinence pour le plan de reclassement du détenu. L'accueil réservé aux familles à l'accès est signe d'une bonne communication en interne à ce sujet. Durant l'année, plusieurs accompagnements à l'orientation ont pris en compte la structure familiale et des rencontres ont eu lieu et/ou sont toujours en cours.

La présence du Prisme dans le cellulaire facilite notre intervention et légitime notre mission. En outre, elle permet une différenciation utile par rapport aux services externes d'accompagnement psychosocial.

C. Etablissement pénitentiaire de Forest-Berkendael

- **Forest**

L'objectif du début d'année a été de relancer la communication de notre offre aux détenus de l'établissement car nous avons observé une nette diminution des demandes fin 2014. Différentes rencontres ont eu lieu avec le personnel de l'établissement concerné par nos missions : Direction, SPS, infirmerie, agents pénitentiaires.

La Directrice en charge des assuétudes, rencontrée en janvier, a été attentive à la situation et nous a invités à contacter des personnes-relais au sein de l'établissement. Un membre de l'équipe SPS a été ensuite invité en nos locaux. Il a été convenu qu'il transmette à ses collègues, le courrier du Prisme destiné aux détenus entrants. Nous avons également rencontré deux agents pénitentiaires particulièrement sensibilisés aux usagers de drogues dans l'établissement. En outre, nous avons été invités à (re)présenter le dispositif et ses missions, lors d'une réunion avec l'ensemble du SPS, ainsi qu'à la Directrice du SPS, récemment en fonction. Nous retenons de cette rencontre que le fonctionnement interne de l'établissement n'offre pas les meilleures conditions pour le travail de réinsertion mené par les services externes. Enfin, notre journée des 20 ans a permis de renouer la collaboration avec une psychiatre de la prison, présente lors de nos conférences.

Malgré l'ensemble de ces rencontres visant la relance du dispositif, le nombre de demandes a chuté en 2015. A la suite de cette constatation, nous avons questionné différents intervenants en interne pour comprendre les facteurs pouvant expliquer cela :

- La fermeture de l'aile la plus vétuste et insalubre de la prison a entraîné un transfert massif et rapide des détenus vers d'autres prisons. La prison accueille actuellement moins de quatre cents détenus alors qu'elle en contenait plus de six cent cinquante précédemment.

- La réduction du nombre d'agents opérée suite aux nouvelles mesures a pour conséquence de limiter les déplacements de détenus (déplorée tant par le SPS que par l'équipe soins). Les temps d'attente étant plus longs, nous constatons davantage de refus d'accès et/ou de refus de rencontre, « refus » qui souvent ne sont pas confirmés par les détenus.

Au niveau des modalités pratiques, nous utilisons le local mis à notre disposition « derrière le centre » de la prison, ce qui nous différencie des services externes.

Nous participons activement à chaque réunion du GPLD et, parallèlement à nos missions du Cahier des Charges, nous avons participé, cette année, à une action de Réduction des Risques (Rdr). Celle-ci a été mise en place au sein du GPLD de l'établissement et a été organisée par différents Services Actifs en matière de Toxicomanies se rendant en prison. L'objectif est d'aller en cellule rencontrer les détenus de l'Aile réservée aux usagers de produits afin de leur transmettre des informations, d'entendre leurs demandes et besoins, et le cas échéant, de relayer ces personnes auprès des services se rendant en prison. Cette activité a été validée par la Direction pour une durée de six mois ; la fréquence des séances a été fixée à raison d'une séance mensuelle, le samedi après-midi. Cependant, toutes les séances de début d'année ont été décommandées in extremis par la Direction, en raison de difficultés internes. Après de longs mois d'attente de l'autorisation de la Direction, l'action a pu se réaliser fin mai, un samedi après-midi, dans le cellulaire. Nous avons fait partie du duo de services qui a rencontré les détenus usagers de produits de la 8^{ème} gauche. Nous avons pu faire le constat alarmant que certains détenus n'ont été rencontrés par aucun service externe ou sont dans une telle souffrance psychique qu'ils ne font plus appel, de leur propre initiative.

Nous sommes convaincus du bien-fondé de ce type d'offre et de la pertinence d'être dans la continuité de cette pratique, particulièrement pour ce public d'usagers.

- **Berkendael**

Comparé aux autres établissements, celui de Berkendael présente un nombre de personnes entrantes très faible. Cependant, les services généralistes assurant les premières rencontres des « entrantes » sont tout aussi présents qu'ailleurs. De ce fait, l'activité du Prisme dans la prison reste peu étendue, bien que nous soyons clairement identifiés par les différents intervenants et services, équipe soins particulièrement.

Signalons un changement important au niveau du personnel infirmier, avec lequel nous avons établi des modalités de relais de personnes. Afin de maintenir la continuité, nous avons rencontré la psychiatre de l'équipe soins, en présence de la chef des agent(e)s afin de créer de nouvelles synergies. L'ouverture de cette personne à nous orienter les usagères de produits n'a malheureusement pas été soutenue par la Direction, pour des raisons de déontologie. Enfin, nous avons rencontré l'unique assistant social du SPS de l'établissement, dans le but de coordonner nos interventions.

Une plateforme de réinsertion sera mise en place courant 2016, sur un modèle pratiqué dans les autres prisons. Les services externes auront l'occasion de présenter leur offre en une après-midi. Le Prisme y participera en tant que représentant des services spécialisés se rendant en prison. Outre l'objectif d'information aux détenues, cela permettra une bonne visibilité du Prisme auprès de tous les participants (services généralistes, maisons d'accueil, services de droits sociaux, etc.).

De tous nos établissements impartis, Forest/Berkendael est le seul qui continue à réunir le GPLD régulièrement. Nous soutenons l'intérêt pour ces réunions : ce lieu reste, selon nous, le plus approprié pour élaborer et mettre en place des projets innovants pour les usagers. L'action RdR à la 8^{ème} gauche l'illustre parfaitement.

D. Vue d'ensemble du dispositif

L'activité du Prisme est inhérente à la nature et au fonctionnement des établissements - parfois très différents d'une prison à l'autre et d'une période à l'autre. Ainsi, le nombre de demandes peut fortement varier en cours d'année sans que l'on puisse le prévoir. Cela implique une flexibilité continue de la part de l'équipe afin de s'y adapter. Privilégiant le fait de rencontrer les détenus dans un délai rapide, il nous arrive de renoncer à notre cadre clinique, pourtant riche de sens, qui prévoit de rencontrer le détenu en duo d'intervenants pour la première rencontre. Ensuite, le temps d'attente entre deux détenus varie fortement d'un établissement à l'autre, en fonction de facteurs internes à la prison mais également en fonction du type d'accès qui nous est réservé. Il est clair que les badges permettant l'accès aux ailes réduisent avantagusement ces temps d'attente infructueux.

La fonction de l'établissement - maison d'arrêt ou de peine – nécessite également un travail d'orientation adapté à la situation judiciaire des personnes incarcérées (prévenus, condamnés, longues condamnations). Il doit tenir compte d'éléments tels la durée de la peine, les étapes du parcours et/ou l'imminence d'une mise en liberté.

Cette année, nous pouvons dire que nous sommes clairement identifiés au sein des prisons, d'une part par les détenus - la diminution, cette année, des demandes de non-usagers en atteste – et d'autre part, par l'ensemble du personnel intra-muros. Il reste néanmoins nécessaire d'actualiser régulièrement l'information sur nos missions et nous ne manquons pas de solliciter les personnes concernées (Directions, SPS, soins, etc.) à chaque occasion.

Le travail avec les familles a permis d'offrir un accompagnement complémentaire à celui déjà existant. La pertinence de cette pratique n'est plus à démontrer et a fait ses preuves dans d'autres pays (France, Canada, Espagne...).

Chapitre 5 : Le recueil des données

A. Nouvelles demandes

Cette année, nous avons reçu un nombre total de 230 demandes et notre équipe a pu rencontrer 194 personnes. Le reste, soit 36, n'a pu être contacté en raison du transfert de la personne vers une autre prison ou en conséquence de l'organisation interne.

Sur le panel des personnes rencontrées, il s'est avéré que 180 personnes étaient usagères de produits, alors que 14 personnes ne l'étaient pas.

La Figure 1 représente la segmentation de l'ensemble des demandes.

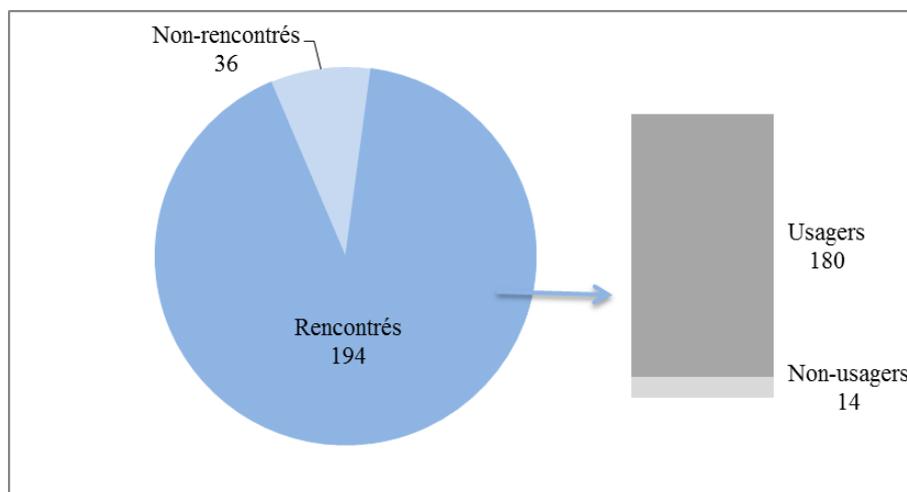
Dans une analyse comparative avec l'année précédente, deux éléments relatifs à nos services peuvent être mis en évidence.

Premièrement, nous notons une légère baisse du nombre total des demandes. Celle-ci est principalement justifiée par des raisons d'organisation internes aux prisons. Le chapitre précédent a développé ces points en détails.

Deuxièmement, il semblerait qu'il y ait une meilleure spécificité des demandes. En effet, alors que l'année précédente, 52 personnes rencontrées ne rapportaient aucune consommation, cette année, ce nombre est réduit à 14 personnes.

En d'autres termes, une relative constance d'appel à nos services est à noter ainsi qu'une meilleure connaissance de notre offre de services par le public et les professionnels.

Figure 1 : Représentation des demandes



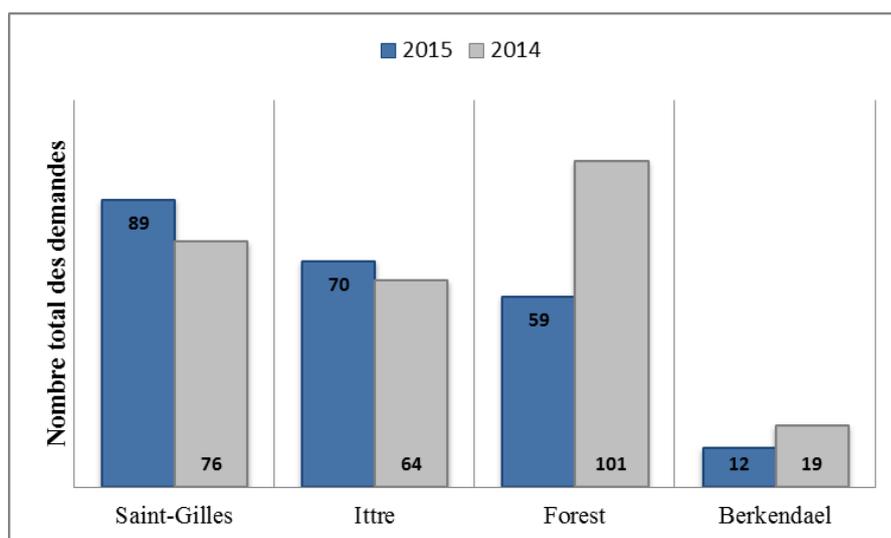
B. Etude des données par établissement

Afin d'étudier notre visibilité, nous proposons une étude des demandes par prisons.

Sur le total de 230 demandes qui nous ont été adressées en 2015, nous constatons que nos services sont majoritairement demandés au sein des prisons de Saint-Gilles et d'Ittre.

Dans une analyse comparative avec l'année précédente, deux éléments majeurs peuvent être retenus. Premièrement, nous notons une augmentation significative des demandes à la prison de Saint-Gilles. Deuxièmement, une diminution importante des demandes à la prison de Forest est rapportée. Les causes potentielles de ces fluctuations ont été relevées en détail au chapitre précédent. La Figure 2 propose une représentation du nombre total des demandes par prison.

Figure 2 : Répartition des demandes par prison



C. Profil des personnes rencontrées et usagères

En référence au mandat de notre Point de Contact, cette section propose une étude détaillée de la population usagère de drogues que nous avons rencontrée en 2015. Après une présentation des données démographiques, nous aborderons plus spécifiquement les habitudes de consommation. Enfin, les résultats de notre intervention en termes de réorientation vers des services plus spécifiques seront présentés.

- **Données démographiques**

La population des usagers que nous suivons est majoritairement masculine. Les personnes ayant bénéficié de nos services sont plus particulièrement des personnes âgées de 25 à 45 ans. Par ailleurs, il s'agit principalement de ressortissants belges et Hors UE dont le niveau d'étude le plus représentatif est le secondaire inférieur.

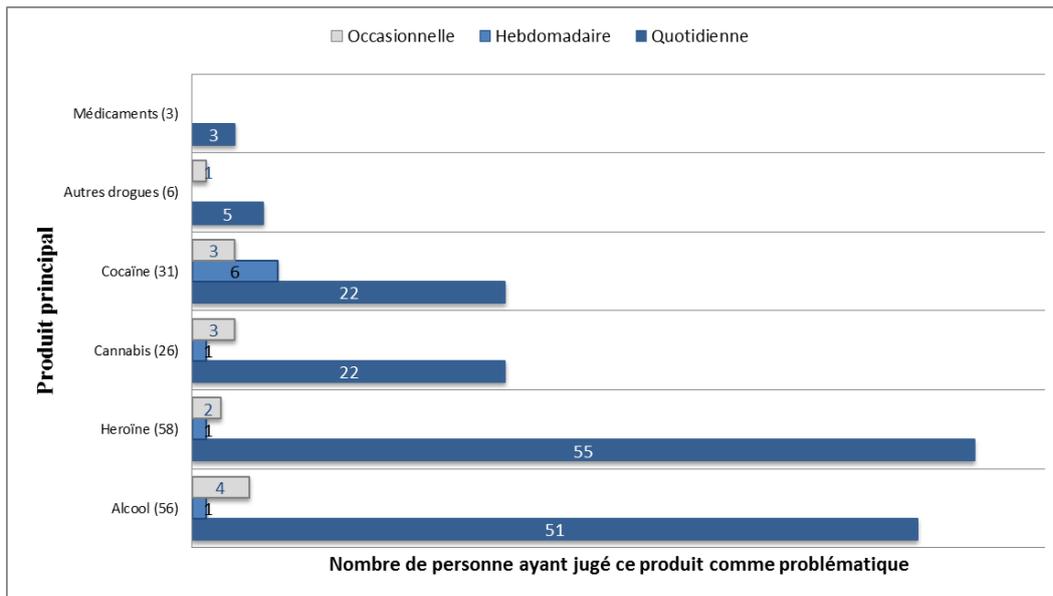
Genre		Nationalité	
Homme	169	Belge	91
Femme	11	UE	14
		Hors-UE	75
Âge		Situation judiciaire	
18 à 24 ans	22	Prévenus	87
25 à 34 ans	71	Détenus	91
35 à 44 ans	52	Internés	2
45 à 54 ans	30	Inconnus	
55 ans et +	5		
Niveau d'étude			
Non-acquis	5		
Primaire	35		
Sec. Inf.	104		
Sec. Sup.	30		
Sup.	6		

- **Données concernant la consommation**

Selon les données récoltées cette année, il semblerait que l'alcool et l'héroïne soient les produits principaux les plus utilisés. En outre, une utilisation quotidienne est majoritairement rapportée par les personnes, indépendamment du produit principal de consommation.

La Figure 3 présente la fréquence d'utilisation des produits rapportés comme produit principal, jugé problématique par l'utilisateur.

Figure 3 : Fréquence d'utilisation des produits rapportés comme produit principal



Par ailleurs, signalons que l'injection ne semble pas du tout être le moyen de consommation privilégié. En effet, seuls 15 % des consommateurs rencontrés rapportent en avoir fait usage. Enfin, le traitement de substitution ne paraît pas être adopté majoritairement. Sur l'ensemble des consommateurs, 14 % bénéficient actuellement d'un traitement de substitution.

- **Données concernant le service offert**

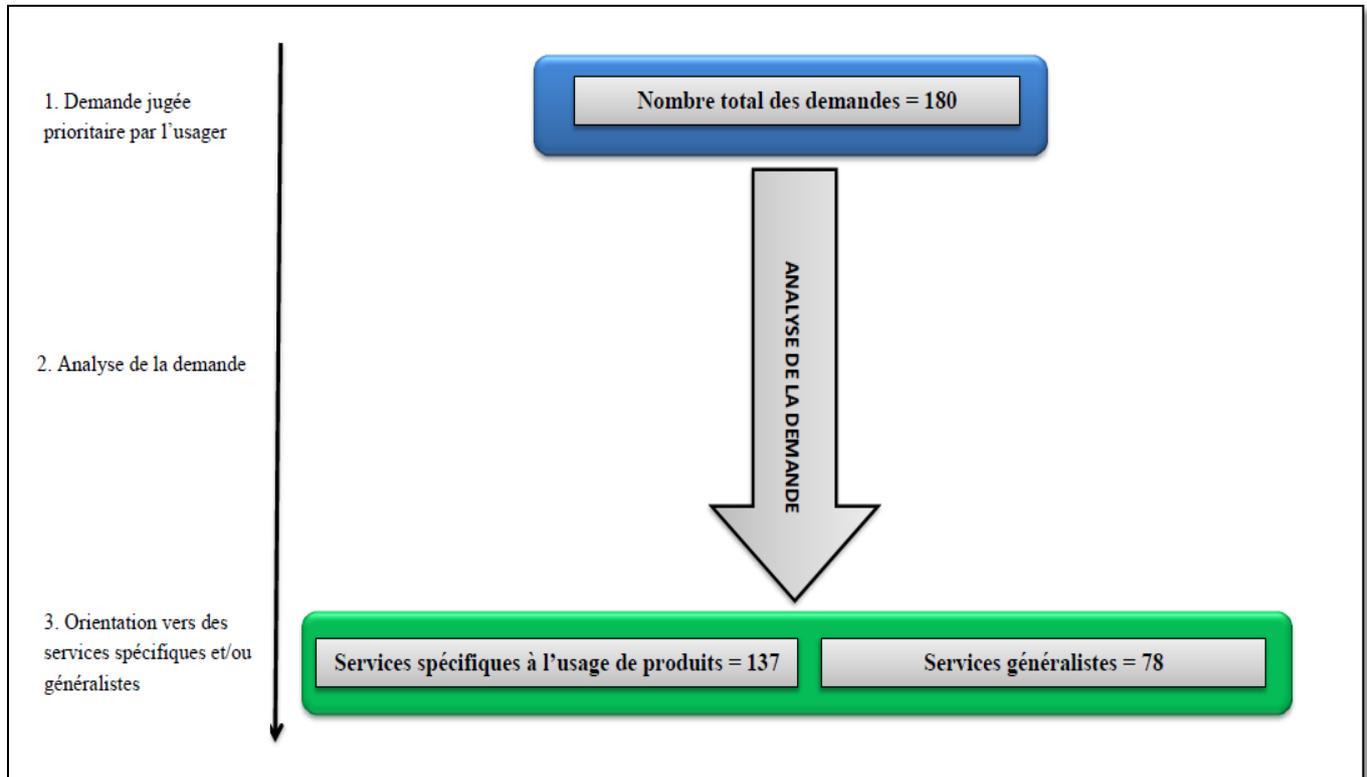
L'une des missions fondamentales de notre Point de Contact vise l'orientation de la demande. Dans cette perspective, nous avons orienté l'ensemble des demandes reçues, en conjuguant la réponse à ce qui était demandé avec la réalité de terrain. La présente étude illustre cette adéquation.

Notre méthodologie de travail s'articule en plusieurs points.

Tout d'abord, nous rencontrons la personne pour relever la demande jugée prioritaire par l'utilisateur. Ensuite, nous procédons à une analyse de la demande qui s'inscrit dans une perspective concrète. L'objectif de celle-ci est d'explorer plusieurs facteurs déterminants l'orientation en référence à la réalité de l'utilisateur (e.g. statut juridique, motivation, soutien de l'entourage, etc.) et des institutions (e.g. disponibilité dans les centres, conditions d'exclusion et d'inclusion, etc.). Enfin, au terme de cet examen, nous proposons une ou des orientations vers des services spécifiques à l'usage de produit et/ou des services généralistes.

La Figure 4 présente le processus d'intervention du Point de Contact. La section suivante propose une analyse chiffrée des 3 étapes de ce processus.

Figure 4 : Processus d'intervention du Prisme



1. Demande jugée prioritaire par l'utilisateur

Nous avons répertorié la demande jugée prioritaire par l'utilisateur, soit 180.

Cette étude met en évidence que la guidance psychologique individuelle est la plus sollicitée par la population rencontrée. L'accompagnement social est également fortement demandé.

Nous notons toutefois, que beaucoup (i.e. 21/180 personnes) font appel à nos services sans avoir une idée précise de leur demande soit parce qu'ils n'arrivent pas à la définir soit parce que l'injonction de soin n'a pas encore connu une appropriation personnelle.

Demande jugée prioritaire par l'usager	
* Guidance psychologique individuelle	66
* Accompagnement social	41
* Centre de cure résidentielle	21
* Informations générales	21
* Aide juridique	8
* Centre de jour	6
* Rencontres-famille en détention	5
* Logement & maison d'accueil	5
* Formation	5
* Médical	2
Nombre total de demande	180

2. L'analyse de la demande

Ce point a été détaillé au chapitre 2. B. « Méthodologie de l'intervention ».

3. Orientation vers des services spécifiques et/ou généralistes

Il est important de préciser que les détenus peuvent faire l'objet d'orientations multiples. Ainsi, il peut être fréquent d'orienter un détenu vers deux services distincts. Par exemple, aux détenus ayant le projet de faire une cure résidentielle, nous proposons un accompagnement à cette fin, en détention, par un service ambulatoire spécialisé. En même temps, si nécessaire, ils peuvent être dirigés vers un programme de cours adapté, en détention.

Par conséquent, la présente étude distingue les orientations spécifiques à l'usage de produits des orientations vers des services généralistes.

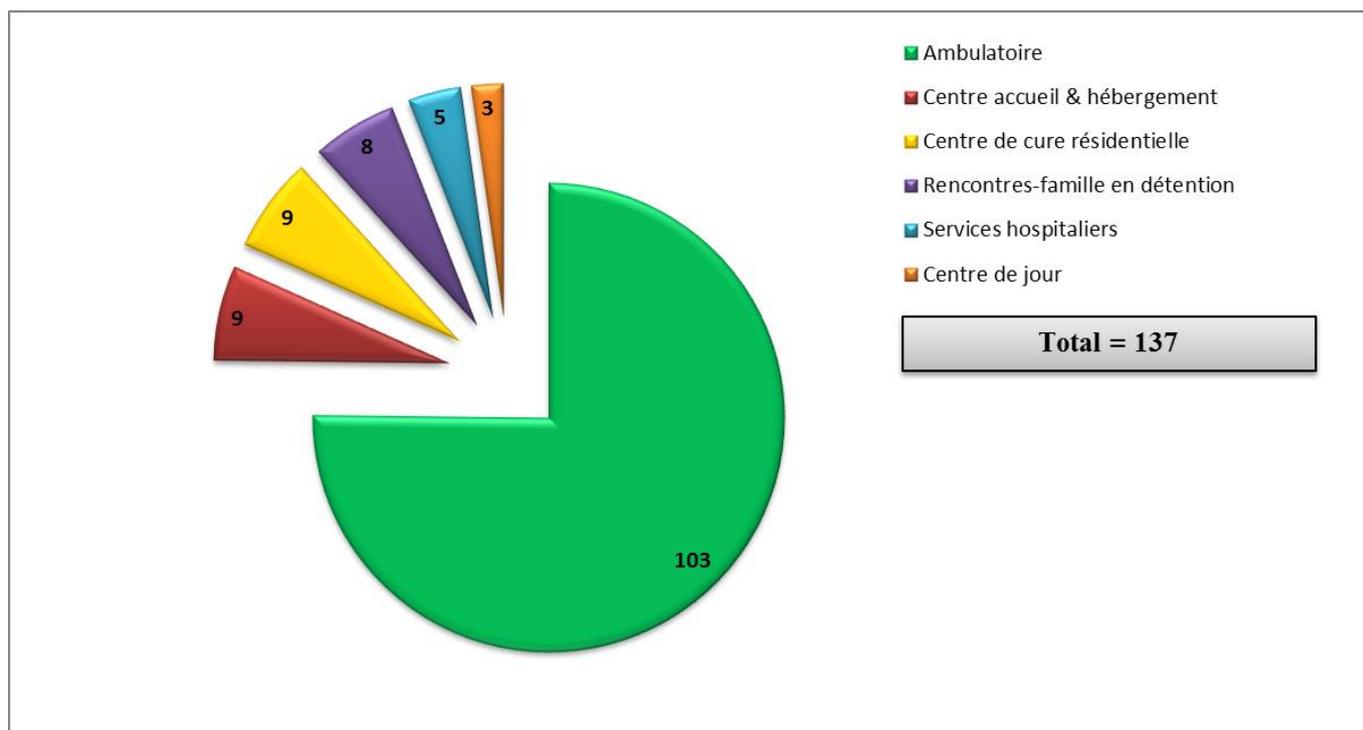
➤ Services spécifiques à l'usage de produits

Notons une prépondérance de l'orientation vers des services ambulatoires spécialisés, intra-et/ou extra-muros. Il est fréquent de proposer un accompagnement intra-muros, dans un premier temps, pour préparer la sortie. Cette « préparation » concernera aussi bien les droits sociaux ou le logement qu'une guidance individuelle, etc.

La faible proportion apparente d'orientation vers les services résidentiels spécialisés n'est pas tant due à une absence de demande qu'à une absence d'offre ou à des procédures d'admission

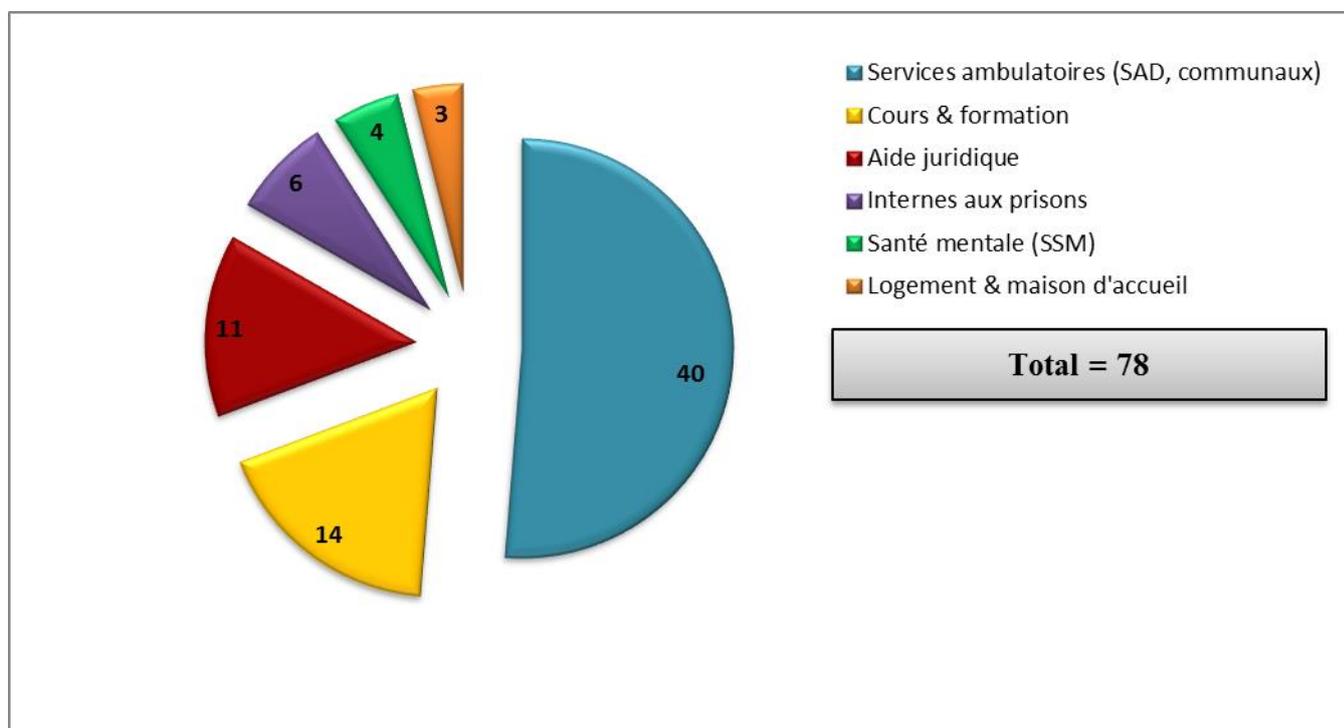
incompatibles avec la réalité judiciaire (ex. : entretiens de préadmission obligatoire sur place, alors que la personne ne peut bénéficier de permission de sortie). Précisons que les services résidentiels vers lesquels sont le plus souvent orientés les détenus sont des structures situées en Flandre. En effet, les possibilités de soin en institution pour les justiciables usagers de produit sont fortement inégales en fonction de la région.

Figure 6 : Représentation graphique des orientations vers les services spécifiques



➤ Services généralistes

Figure 7 : Représentation graphique des orientations vers les services généralistes



4. Discussion

Ainsi présentée, l'analyse des données concernant les services offerts met en évidence plusieurs plus-values d'un dispositif tel que le Point de Contact.

Premièrement, il permet d'offrir un cadre de réflexion concrète sur l'orientation la plus efficiente possible en tenant compte des exigences de la réalité tant intra-muros que relative aux institutions externes.

Deuxièmement, il permet d'aider l'utilisateur à définir sa demande. En effet, comme exposé ci-dessus, un nombre important de demandes (i.e. 21/180) est indéfini. L'utilisateur souhaite de l'aide et fait appel à nos services mais, lors de la première rencontre, sa demande est peu structurée et nécessite notre intervention en ce sens.

L'ensemble de ces éléments soutient la pertinence d'intervention d'un dispositif tel que le Point de Contact tant pour l'utilisateur que pour les institutions externes.

Nous notons cette année, une relative constance d'appel à nos services ainsi qu'une meilleure connaissance de notre offre de services par le public et les professionnels. En outre, ces appels à nos services proviennent principalement des prisons de Saint-Gilles et d'Ittre. Concernant les produits principaux jugés problématiques par l'utilisateur, l'alcool et l'héroïne apparaissent comme étant les plus consommés. Enfin, l'ensemble des demandes reçues ont été orientées vers le(s) service(s) les plus adéquats en tenant compte de l'aspect multifactoriel.

Chapitre 6 : L'analyse du dispositif selon la méthode SWOT

L'analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) se divise en deux groupes :

- **Les forces et faiblesses** : Ce sont les facteurs internes, positifs et négatifs, de notre service. Ce sont des éléments qui peuvent être, en théorie, régulés par le biais du management de l'entreprise.
- **Les opportunités et menaces** : Ce sont les facteurs externes, positifs et négatifs pour le bon déroulement de notre travail. Ce sont des éléments évoluant indépendamment des décisions managériales de l'entreprise mais qui doivent être pris en compte par la direction.

Une analyse succincte du dispositif du Prisme est proposée à partir de ces dimensions. Un tableau récapitulatif est présenté en fin de rubrique.

A. **Forces**

L'équipe présente un haut niveau de compétences illustré par une richesse de référentiels théoriques pertinents pour ce type de mission d'orientation et sans cesse mis à jour.

Sa stabilité est signe d'une bonne gestion du capital humain.

Elle possède la capacité de transmettre son cadre d'intervention à des stagiaires et à d'autres intervenants dans le cadre d'une immersion.

Les intervenants sont en réflexion constante sur les plans de leur pratique clinique et de l'organisation du dispositif, notamment par le biais de supervisions d'équipe et de réunions régulières. Cette réflexion constante permet notamment d'adapter ses missions aux exigences relatives à l'organisation interne de chaque établissement.

L'ASBL de L'Ambulatoire soutient les activités, le cadre institutionnel et les réflexions du Prisme. Elle est connue et reconnue dans le secteur bruxellois de la prise en charge et de la réinsertion de personnes incarcérées. Elle opère dans le système carcéral depuis 20 ans !

De plus, l'ASBL offre la possibilité d'un soutien logistique et professionnel lorsque l'équipe du Prisme se voit confrontée à des mutations importantes.

B. Faiblesses

Les fortes variabilités dans l'acheminement des demandes exigent des ajustements organisationnels constants.

C. Opportunités

Au niveau des établissements pénitentiaires, le dispositif du Prisme jouit d'une véritable reconnaissance par les membres de la Direction des prisons que nous desservons. Les équipes soins et certains intervenants intra-muros (SPS, gardiens, ...) ont saisi la pertinence de la prise en charge des détenus dépendants et sont des acteurs incontournables dans la transmission des demandes. Par ailleurs, les badges d'accès au cellulaire nous différencient utilement des autres services qui se rendent en prison et permettent une rapidité d'intervention dans la plupart des cas.

Au niveau sectoriel, nous poursuivons des collaborations régulières avec l'ensemble des services des secteurs d'aide et de soins. Nous sommes actifs dans les lieux de réflexion et de concertation en lien avec notre champ d'action.

D. Menaces

Au niveau des établissements, le GPLD ne se réunit pas ou plus dans la majorité d'entre eux. Ceci a un impact sur l'articulation de nos missions avec le fonctionnement de l'institution pénitentiaire. Nous craignons, en effet, d'être les témoins de prémices d'une politique plus sécuritaire au détriment de la prévention et des soins de santé en matière d'usage de drogue.

De plus, la fermeture d'une aile insalubre à la prison de Forest a nécessité une importante réorganisation en interne, dont les conséquences directes sont visibles non seulement pour notre dispositif mais également pour l'ensemble des services se rendant dans cet établissement (refus d'accès, importants délais d'attente, etc.).

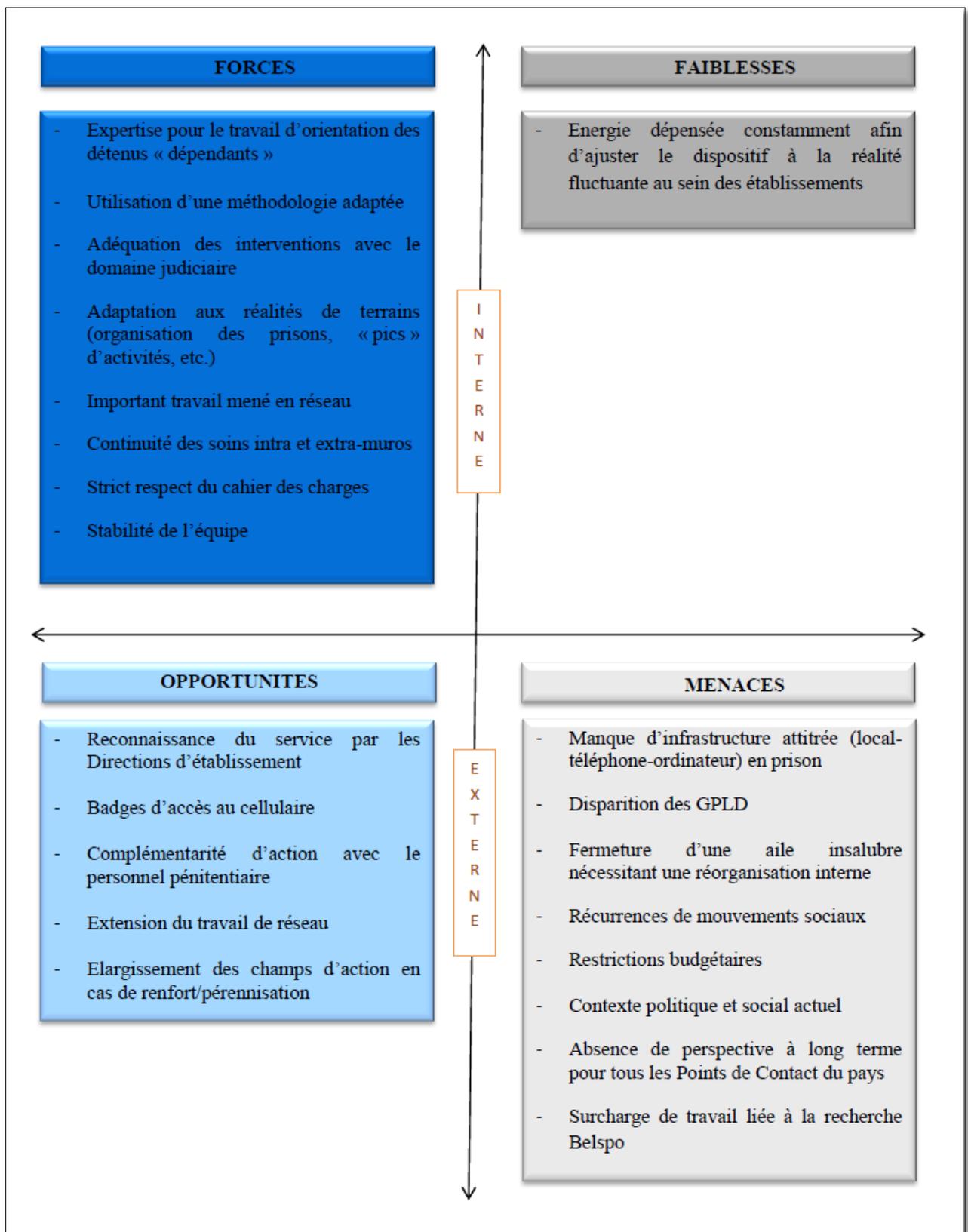
L'instabilité « sociale » des prisons (grèves récurrentes et conflits potentiels avec les gardiens) reste également un facteur d'inconstance de nos activités. En outre, le fait de ne pas disposer d'un local attitré en intra-muros ainsi que des moyens de télécommunication ralentit le processus de traitement des dossiers.

En ce qui concerne la récolte et le traitement de données relatives à la recherche d'évaluation scientifique des Points de Contact, cela a engendré un surcroît de travail tant sur le plan administratif qu'en termes de durée d'entretiens pour obtenir le consentement de détenus volontaires à la recherche.

En outre, les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement ont des incidences indirectes sur notre fonctionnement. En effet, la réduction du personnel pénitentiaire a de nombreuses répercussions telles qu'une limitation des possibilités de déplacement dans la prison et une augmentation du délai d'attente pour les rencontres.

Plus globalement, il faut ajouter que le contexte de l'appel d'offre dont dépend le Prisme pour une durée de cinq ans plonge les travailleurs dans une incertitude d'emploi importante. En fin d'année, il n'y a aucune perspective quant à la pérennisation des dispositifs Points de Contact. De ce fait, les équipes sont affaiblies par les préoccupations des travailleurs à trouver un autre emploi. Cette absence de perspectives à long terme représente clairement une menace pour nos actions.

Enfin, les événements politiques bruxellois actuels, dont notamment le phénomène de radicalisation, monopolisent l'attention des pouvoirs politiques avec le risque de voir passer en second plan des réalités telles que la consommation de produits en détention et de facto, le financement des dispositifs Points de Contact.



Perspectives

Vu les constats développés tout au long de ce rapport, les priorités et perspectives de travail du Prisme pour l'année 2016 sont les suivantes :

Premièrement, dans la continuité de 2015, le Prisme poursuivra le travail avec les familles qui porte ses fruits. Ainsi, nous rechercherons des équipes psychosociales formées à ce type d'approche pour prendre le relais du travail familial initié en détention.

Deuxièmement, l'action Réduction des Risques qui sera poursuivie à Forest permettra d'atteindre un public plus marginalisé. En effet, malgré l'offre de services existant en prison, une partie de la population carcérale usagère de drogues ne bénéficie d'aucun accompagnement psychosocial.

Enfin, malgré l'absence de perspective de financement ultérieur du dispositif, nous continuerons à remplir les missions telles que prévues au Cahier des Charges, ainsi qu'à fournir un travail de qualité aux personnes usagères de produits.

Conclusion

Ce rapport d'activité 2015 a présenté les différents axes de notre travail institutionnel, clinique et de réseau, signant de ce fait une année riche et productive. Plus précisément, le dispositif a pleinement satisfait aux missions telles que présentées au Cahier des Charges.

Par ailleurs, il a élaboré et mis en place un axe de travail distinctif des autres services. Ainsi, le travail d'orientation incluant les familles, amorcé les années précédentes, a pu se concrétiser cette année.

Au fil de ce rapport, il a été mis en évidence l'intérêt de notre méthodologie et cadre de travail, caractérisés par la pluridisciplinarité des intervenants et permettant un accompagnement à l'orientation global de qualité.

Forts de notre expertise, nous avons mis nos compétences au service du justiciable en tentant, entre autres, de nous positionner comme maillon indispensable permettant la liaison entre le secteur judiciaire et celui relatif à la santé ou relevant du système d'appartenance.

La volonté du Prisme a toujours été de pouvoir remettre le détenu au centre de ses interventions. Dans cette optique, l'accompagnement s'est voulu personnalisé, tenant compte de l'histoire, du parcours singulier, de la demande du sujet et de ses besoins.

Pour nous, la réinsertion ne peut se penser sans considérer le système d'appartenance et doit dès lors, rimer avec travail auprès des familles. Nous faisons le pari que notre mission d'orientation permet déjà de faire lien tant entre le détenu et les services gravitant autour de lui (intra- et extra-muros), qu'entre la personne incarcérée et sa famille.

Nous avons également présenté et questionné le travail de réseau.

Rappelons qu'à l'occasion des vingt ans de L'Ambulatoire-Forest, la réflexion concernant l'articulation et la complémentarité du secteur justice et du secteur soin s'est retrouvée au cœur des débats. Il en ressort que, malgré de nombreuses divergences d'opinions, de méthodologie et de vision du détenu incarcéré et consommateur, un travail de collaboration est néanmoins envisageable et surtout souhaitable. A ce titre, le Point de Contact apparaît comme un acteur privilégié permettant de faire le relais indispensable entre la sphère judiciaire et le secteur soin.

Le recueil des données 2015 a mis en évidence plusieurs éléments.

D'abord, la majorité des demandes émane des établissements de Saint-Gilles et d'Ittre. Ensuite, les produits consommés, jugés comme étant problématiques, sont l'alcool et l'héroïne. Enfin, en comparaison avec l'année précédente, nous notons une relative constance d'appel à nos services, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'offre de services du dispositif - tant par les usagers que par les professionnels.

L'analyse SWOT présente les facteurs contextuels, complétant ainsi le recueil de données.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous retenons qu'un des meilleurs atouts du dispositif demeure sa capacité d'investissement auprès de la population carcérale. En effet, il s'agit pour tous les membres de l'équipe d'un réel engagement pour et avec la personne incarcérée. Cet investissement va bien au-delà de l'aspect individuel, car nous avons à cœur de travailler avec les services qui gravitent au sein du système carcéral mais également avec l'ensemble des services externes.

N'oublions pas qu'une de nos missions, à travers le dispositif d'orientation et d'information, se veut de permettre la réinsertion ! Pour cela, notre axe de travail privilégié a été et reste le réseau et, en particulier, le réseau familial. Travail que nous n'avons jamais cessé de développer, d'élaborer lors de réunions cliniques et qui continue à nous mobiliser aujourd'hui. Nous demeurons convaincus que la bonne collaboration entre services, la prise en compte du système familial et la responsabilisation individuelle sont des facteurs déterminants d'une orientation et d'un accompagnement adéquat intra- et extra-muros.

Bien que la plus-value des dispositifs Points de Contact ne soit plus à démontrer, l'incertitude de plus en plus manifeste quant à leur reconduction risque de réduire à néant ce travail sciemment et patiemment construit depuis bientôt cinq ans.

Travail collectif rédigé par l'équipe du Point de Contact « Le Prisme »

Pour L' Ambulatoire-Forest,

V. LAVAL,
Directrice.

Bibliographie

Miller, W., & Rollnick, S., (2013). *Motivational Interviewing, 3rd edition: Helping people change*. The Guilford press.

Markland, D., Ryan, R. M., Tobin, V. J., & Rollnick, S. (2005). Motivational interviewing and self-determination theory. *Journal of Social and Clinical Psychology*, 24, 811–831.

Minuchin, S., (1998). *Familles et la thérapie familiale*. Eres.

D'Amore, S., & Haxhe, S., (2009). Liens, ruptures et parcours possibles de réconciliation entre recherche et clinique avec la famille selon une approche systémique. *Thérapie Familiale*, 30, 195-210.

Michard, P., (2005). « *La thérapie contextuelle de Boszormenyi-Nagy* », De Boeck.

Voizot, B., (2005). « *Le tiers indispensable au travail psychanalytique en face à face* ». Presse Universitaire de France.

Green, A., (2002). La tiercéité, in *Idées directrices pour une psychanalyse contemporaine : méconnaissance et reconnaissance de l'inconscient*, Paris, PUF.

Hogge, M., (2014). *Usage de drogues en fédération Wallonie-Bruxelles, rapport 2013-2014*. Eurotox asbl.